



Rapport de présentation

BUDGETS PRIMITIFS

VILLE ET TRANSPORTS

2026

REÇU EN PREFECTURE

le 16/01/2026

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-211404884-20251215-DL20251215_

BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Cadre général du budget 2026

Conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique des principales données financières doit accompagner le budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux.

La présente note expose les éléments essentiels et les principales évolutions des budgets primitifs 2026, couvrant à la fois le budget principal de la commune et le budget annexe Transports. Le budget annexe Locations, quant à lui, est intégré au budget principal de la Ville.

Le 24 novembre 2025, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2026. Le budget primitif, acte fondamental du cycle budgétaire annuel, retrace l'ensemble des recettes et des dépenses autorisées pour l'année civile. Il respecte les cinq grands principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Ce budget doit être adopté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année concernée (ou le 30 avril en cas de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours suivant son approbation. Il autorise le maire, en sa qualité d'ordonnateur, à engager les opérations comptables pour la période du 1er janvier au 31 décembre.

Pour la troisième année consécutive, la municipalité a choisi d'adopter le budget primitif dès le mois de décembre. Ce budget est élaboré selon la norme M57, offrant une plus grande souplesse grâce à la fongibilité des crédits votés.

Les éléments financiers clés de ce budget

- **Le volume global du budget 2026** est stable par rapport à celui de 2025.
- Une **réduction de 2 %** des crédits de fonctionnement des services a été appliquée, hors dépenses dites « incompressibles » (fluides, maintenance), ajustées en fonction du contexte inflationniste.
- Les **taux de fiscalité locale** sont reconduits à l'identique ; seule une **réévaluation des bases locatives** de l'ordre de 1 % est anticipée, sous réserve des dispositions à venir de la Loi de Finances.

Les investissements et la dette

Les résultats du **compte financier unique 2025**, qui sera voté en mai prochain, seront intégrés au budget par décision modificative (Budget Supplémentaire) en juin 2026. Ils permettront de poursuivre les opérations d'investissement engagées et nouvelles, tels que :

- La rénovation des tennis couverts et de la création du pôle raquettes
- Le lancement du chantier du nouveau groupe scolaire
- La 3^{ème} phase de la rénovation de l'église Saint Samson

Au 31 décembre 2025, la **dette sécurisée de la Ville** s'élève à **7,1 M€**, sans aucun nouvel emprunt contracté depuis 2012. La trajectoire de **désendettement** se poursuit à ce jour dans l'attente de la mise en place du prêt pour la construction du futur groupe scolaire.

➤ LES EQUILIBRES

En section de fonctionnement : Montant global proposé : **13 646 848 Euros**

En section d'investissement : Montant global proposé : **6 449 909 Euros**

La section de fonctionnement :

- Les prévisions de dépenses de fonctionnement du budget 2026 passent de 13.46 M€ à 13.6 M€ (*comparaison de BP à BP*). Elles intègrent également les prévisions de l'ex budget locations y compris les opérations d'ordre.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2025	BP 2026	Ev 2026/2025
011	Charges à Caractère Général	3 086 173.32 €	2 969 849.35 €	- 3.77%
012	Charges de Personnel	6 895 000.00 €	6 900 000.00 €	0.07%
014	Atténuations de produits	1 126 827.00 €	1 139 000.00 €	1.08%
65	Autres Charges de Gestion Courante	1 402 564.00 €	1 575 000.00 €	12.29%
66	Charges Financières	50 185.68 €	72 128.65 €	43.72%
67	Charges Exceptionnelles	8 000.00 €	25 000.00 €	212.50%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00%
042	Opérations d'ordre entre section	890 870.00 €	963 870.00 €	8.19%
TOTAL DES DEPENSES		13 461 620.00 €	13 646 848.00 €	1.38%

REPARTITION PAR PÔLE							
CANO	SERVICES TECHNIQUES	TIC	POLICE MUNICIPALE	SERVICE A LA POPULATION	CULTURE ET PATRIMOINE	COMMUNICATION	ASSOCIATION
27 000,00 €	262 475,50 €	61 956,00 €	55 900,00 €	3 980,00 €	140 137,00 €	34 000,00 €	323 700,00 €
ENVIRONNEMENT	URBANISME	EDUCATION ET JEUNESSE	EVENEMENTIEL	SPORTS	AFFAIRES GENERALES	DOMANIALITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
54 860,00 €	24 700,00 €	431 579,00 €	409 450,00 €	57 130,00 €	28 860,00 €	58 328,00 €	3 950,00 €

Un montant global de dépenses de fonctionnement légèrement augmenté qui s'explique :

- Par des charges à caractère général qui prennent en compte l'inflation, la flambée des prix de l'énergie, des fournitures de petit équipement et d'une baisse globale de 2 % par tous les services pour leur fonctionnement.
- Par un montant de frais de personnel de 6 900 000 euros, montant prévu sans aucun remplacement des départs à la retraite ni création de postes.

- Par une inscription en évènementiel à hauteur de 409 450 euros permettant une offre variée de manifestations et d'activités culturelles ou sportives pour tous les publics ouistrehamais et pour la population touristique.
- Par le versement d'une subvention d'équilibre de 150 000 euros au budget Transports à laquelle s'ajoute une subvention de 150 000 euros pour le service très apprécié de navette électrique.
- Par la poursuite d'une prévision pour assurer l'entretien des bâtiments communaux notamment en matière d'économies d'énergie.
- Par une attribution de compensation versée à Caen la mer de 998 117 en fonctionnement augmentée d'une enveloppe complémentaire prévisionnelle de 174 000 euros pour les investissements de voirie et aménagements.
- Par un soutien aux associations sportives, culturelles, caritatives et aux coopératives scolaires à hauteur de 331 027 euros.
- Par le maintien des aides accordées aux Ouistrehamais (vélos électriques, séjours linguistiques, permis de conduire, BAFA, BAFD, argent de poche), aux entreprises (dispositif j'entreprends à), l'ensemble à hauteur de 25 000 euros (voir détail tableau annexe).
- Par des intérêts d'emprunt de la dette à hauteur de 50 000 euros auxquels s'ajoutent les intérêts (25 000 euros) pour la ligne de trésorerie et les intérêts courus non échus des emprunts actuels.

○ Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 13.6 M€ contre 13.4 € en 2025. (*comparaison de BP à BP*).

FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2025	BP 2026	Ev 2026/2025
70	Vente de Produits	1 258 000.00 €	1 370 000.00 €	8.90%
73	Impôts et Taxes	394 644.00 €	370 000.00 €	-6.24%
731	Fiscalité	10 556 000.00 €	10 528 000.00 €	-0.27%
74	Dotations, Subventions et Participations	708 109.00 €	819 500.00 €	15.73%
75	Autres Produits de Gestion Courante	482 275.00 €	500 000.00 €	3.68%
O13	Atténuations de Charges	38 000.00 €	38 000.00 €	0.00%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	348.00 €	348.00 €	0.00%
76	Produits financiers	19 244.00 €	16 000.00 €	-16.86%
77	Produits exceptionnels	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00%
78	Reprises sur prov pour dépréciation	0.00 €	0.00 €	
OO2	Report à nouveau	0.00 €	0.00 €	
TOTAL DES RECETTES		13 461 620.00 €	13 646 848.00 €	1.38%

Ces prévisions de recettes concernent :

- Les produits des services qui s'élèvent à 1.370 M€ contre 1.258 M€ en 2025.
- Les tarifs des services ne changent pas en 2026.
- Les produits de droits de stationnements payants sont évalués à 480 000 euros, ils tiennent compte de la période de perception des recettes de stationnements payants 2026 dès Mars.
- Les autres produits des services restent quasiment à l'identique.
- Le produit de fiscalité prévisionnel 2026 d'un montant global de 10 528 000 euros tient compte :
 - De l'augmentation physique des bases d'imposition à hauteur de 1 % par l'Etat (à confirmer), du taux de taxe foncière à l'identique (53.90 %) et de la majoration de 60 % du produit résultant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette prévision reste sous condition, la Loi de Finances n'étant pas encore votée.

- De l'addition des taxes fiscales à savoir du produit des taxes locales de 7 650 000 euros, de la taxe sur l'électricité de 250 K€, du produit des jeux du casino de 1 500 K€ et des jeux en ligne de 63 K€, de la taxe sur la publicité extérieure de 65 K€, des droits de place de 400 K€ et des droits de mutation de 550 K€.

Tableau prévisionnel extrait de l'état 1259 de la DGFIP
Dans l'attente du vote de la loi de Finances
Estimation dans l'attente des chiffres réels et de la sortie de l'état 1259 de 2026.

	Taux	Bases 2025	Taux	Bases 2026	augmentation	en %	Produit 2025	Produit 2026	Observations	Imputation comptable
Ressources fiscales liées au taux										
Foncier Bâti	53.90%	18 073 000.00 €	53.90%	18 253 730.00 €	+180 730.00	1.00	9 741 347 €	9 838 760 €	97 413 €	
Foncier non Bâti	32.30%	99 600.00 €	32.30%	100 596.00 €	996.00	1.00	32 171 €	32 493 €	322 €	
						s/total	9 773 518 €	9 871 253 €	97 735 €	
Taxe d'habitation résidences secondaires	4.61%	6 024 000.00 €	4.61%	6 084 240.00 €	60 240.00	1.00	273 373 €	280 483 €	7 110 €	
						majoration de 60%	160 788 €	168 290.08 €	7 502 €	
Autres ressources fiscales										
Allocations compensatrices										
allocations compensatrices sur le foncier bâti							54 481 €	54 481 €	- €	
allocations compensatrices sur le foncier non bâti							1 704 €	1 704 €	- €	
Dotation pour perte de l'IH sur les logements vacants							12 450 €	12 450 €	- €	
Dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle							- €	- €	- €	
Fonds national de garantie individuelle de ressources							114 644 €	114 644 €	- €	
Contribution coefficient correcteur							-	2 722 729 €	- 2 670 027 €	52 702.00 €
							TOTAL	7 780 577 €	7 833 279 €	- €

- Le produit de fiscalité de la Taxe d'habitation est compensé à l'euro près (année 2017), seule perdure la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires pour un montant total estimé de 448 773 euros qui comprend également la majoration du produit de 60%.
- De la dotation de solidarité communautaire à l'identique évaluée à 170 000 euros par prudence.
- Des aides de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement) prévue à hauteur de 310 000 euros.
- Du produit des jeux estimés à 1 500 000 euros chiffre estimé à la baisse en raison des travaux au sein de l'établissement.
- Des droits de mutation 2026 estimés à 550 000 euros.
- Des produits de droits de place estimés à 400 000 euros.
- Les compensations par l'Etat sont quasiment de niveau identique à l'année dernière (en attente des chiffres définitifs).

La section d'investissement :

Le montant des dépenses nouvelles d'investissement s'élève à 6 449 909 M€, sans reprise des résultats le compte financier unique n'étant pas encore voté.

INVESTISSEMENT DEPENSES		CREDITS NOUVEAUX HORS REPORTS		
		BP 2025	BP 2026	Ev 2026/2025
20	Immobilisations Incorporelles	5 000.00 €	1 050.00 €	- 79.00%
204	Subventions d'équipements versées	824 163.00 €	363 163.00 €	- 55.94%
21	Immobilisations Corporelles	2 216 324.00 €	642 560.00 €	- 71.01%
23	Immobilisations en Cours	5 128 410.00 €	4 341 588.00 €	- 15.34%
16	Remboursement d'emprunts-Cautions	787 000.00 €	788 000.00 €	0.13%
27	Autres immobilisations financières	43 200.00 €	43 200.00 €	0.00%
O40	Opérations d'ordre entre sections	348.00 €	348.00 €	0.00%
O41	Opérations patrimoniales	270 000.00 €	270 000.00 €	0.00%
TOTAL DES DEPENSES		9 274 445.00 €	6 449 909.00 €	- 30.46%
OO1	Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES		9 274 445.00 €	6 449 909.00 €	- 30.46%

Les prévisions de dépenses d'investissement :

A - Elles correspondent à:

- Un crédit pour les actions de prévention à destination des agents en matière de sécurité (10 K).
- Un droit de tirage supplémentaire de 174 000 euros en investissement désormais possible pour continuer à réaliser des travaux de voirie et d'espaces verts supplémentaires via Caen La Mer.
- Des crédits pour le pôle technique destiné au changement d'une chaudière au Gymnase Kieffer (56 K), à la démolition du bâtiment Vicquelin (256 K), à la poursuite des travaux d'économies d'énergie (20K), à des frais de diagnostic et de raccordements aux réseaux (30 K).

B – de nouveaux crédits de paiements d'investissement :

- La rénovation des tennis couverts et du pôle raquettes (AP) pour 2 411 588 euros (AP).
- Des crédits pour la halle aux poissons pour un montant de 130 K€ (études) (AP).
- Des crédits pour le nouveau groupe scolaire à hauteur de 1 300 000 K€ (AP).
- Des crédits pour la restauration du clocher de l'église Saint Samson pour un montant de 500 K€ (AP).
- Des crédits pour l'aménagement de parkings et de petits travaux de voirie pour un montant de 240 K€.
- Une AP pour une étude par un Cabinet pour apporter une aide aux propriétaires concernant les ravalements de façades. (108 K).

En matière de dette, le montant 2025 de remboursement de la dette en capital s'élève à 784 000 euros ; la Ville poursuit son désendettement, comme évoqué lors du DOB dans l'attente d'un nouvel emprunt pour la construction du nouveau groupe scolaire.

Les prévisions de recettes d'investissement

Le montant global des recettes s'élève à 6 449 909 € de crédits nouveaux.

	INVESTISSEMENT RECETTES	CREDITS NOUVEAUX HORS REPORTS		
		BP 2025	BP 2026	Ev 2026/2025
001	Solde d'investissement reporté	- €	- €	
13	Subventions d'Investissement Reçues	4 075 120.00 €	630 000.00 €	
10	Dotations Fonds Divers Réserves (hors 1068)	720 000.00 €	900 000.00 €	
1 068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €	0.00 €	
138	Autres établissements publics locaux	0.00 €	0.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	1 300 000.00 €	100.00%
165	Dépôts et cautions	5 000.00 €	4 000.00 €	-20.00%
27	Autres Immos Financières	175 441.00 €	152 039.00 €	-13.34%
O24	Produits des cessions	3 138 014.00 €	2 230 000.00 €	-28.94%
O40	<i>Opérations d'Ordre entre section</i>	890 870.00 €	963 870.00 €	8.19%
O41	<i>Opérations d'Ordre dans la section</i>	270 000.00 €	270 000.00 €	0.00%
TOTAL DES RECETTES		9 274 445.00 €	6 449 909.00 €	-30.46%

Les recettes sont composées :

- Du FCTVA relatif aux dépenses de 2025 pour 700 000 euros.
- De la Taxe d'aménagement pour un montant de 200 K€, dernière année à hauteur d'un versement de 75 % de la CU.
- De la vente des bâtiments des Marines (490K), de la Maison familiale (240K) et de la Cité administrative (1 500 K).
- Du versement de capital de la dette récupérable par la CU de Caen la Mer pour un montant de 143 000 euros.
- De subventions de la DRAC pour l'Eglise Saint Samson (500 K) et du FEAMP pour la nouvelle halle aux poissons (130 K).
- Des amortissements d'immobilisations pour 750 K€ et d'étalement d'indemnités de renégociation de la dette de 2010 et 2020 pour un montant de 213K€.

Le budget annexe Transports

- Le budget annexe Transports s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 300 979 euros et à hauteur de 12 000 euros pour la section d'investissement.
- Une subvention d'exploitation du Budget général est prévue pour la somme de 150 000 euros.
- Une subvention de 150 000 euros pour le service de navette électrique en année pleine.

CONCLUSION

Le budget 2026 de la Ville de Ouistreham Riva-Bella a été construit dans un contexte économique marqué par l'inflation et les incertitudes de la Loi de Finances.

Malgré ces contraintes, la municipalité a fait le choix de ne pas modifier la fiscalité locale ni la politique tarifaire des services municipaux, afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants et de maintenir l'accessibilité des services publics.

Pour garantir l'équilibre budgétaire, des efforts ont été demandés aux services municipaux, avec une réduction de 2 % de leurs crédits de fonctionnement par rapport à 2025. Cette mesure, bien que contraignante, s'inscrit dans une logique d'optimisation des dépenses et de maîtrise des coûts, permettant à la collectivité de continuer à fonctionner efficacement tout en anticipant les effets de l'inflation.

La Ville poursuit par ailleurs une politique d'investissement ambitieuse mais responsable. La construction du nouveau groupe scolaire constitue le projet majeur de l'année. Une nouvelle ligne d'emprunt de 1,3 M€ est inscrite à ce titre, dans le cadre d'un prêt global de 13 M€ auprès de la Banque des Territoires. Le remboursement annuel de ce prêt ne devrait pas dépasser 500 000 €, ce qui garantit une soutenabilité financière à moyen terme. D'autres partenaires financiers viendront compléter les recettes d'investissement, permettant de lancer de nouveaux chantiers sans compromettre l'équilibre budgétaire.

Ces investissements s'inscrivent dans une stratégie de long terme : moderniser le patrimoine communal pour générer des économies de fonctionnement durables et renforcer l'attractivité de la station balnéaire. Ils participent à la transformation de la ville, tant sur le plan qualitatif que visuel, et contribuent à améliorer le cadre de vie de tous les habitants.

En conclusion, le budget 2026 est présenté en équilibre et traduit la volonté de la Municipalité de conjuguer rigueur budgétaire et développement local. Ouistreham Riva-Bella confirme ainsi son dynamisme et son attractivité, en poursuivant des projets d'avenir tout en veillant à la pérennité de ses finances et au respect des priorités locales.